

Weka
14.09.2017

Engager les élèves dans la restauration du patrimoine communal

Éducation

Posté le 14/09/17 par Martine Cournaud - Del Ry

[Culture École](#) [Éducation prioritaire](#) [Patrimoine](#) [Ruralité](#)

Texte juridique de référence

- Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013

Pour tout comprendre

[L'action éducative en pratique](#)

[Diriger et gérer un établissement scolaire](#)



Copyright © Fondation Culture et Diversité

En milieu rural ou dans les zones d'éducation prioritaire, les élèves de CM1 peuvent devenir des « petits ambassadeurs du patrimoine ». En participant au concours « 1, 2, 3 Patrimoine », ils aident leur commune à restaurer un élément mobilier ou immobilier remarquable, dans le cadre d'un projet pédagogique.

Les élèves de CM1 des écoles publiques de zone rurale ou relevant des réseaux d'éducation prioritaire peuvent contribuer à restaurer le [patrimoine culturel](#) de leur commune. Pour la cinquième année consécutive, la Fondation culture & diversité et la Fondation du patrimoine organisent le concours « 1, 2, 3 Patrimoine », avec le soutien de Fimalac et en partenariat avec le journal Le Petit Léonard et le ministère de l'Éducation nationale. Les écoliers doivent identifier un élément patrimonial mobilier ou immobilier à restaurer, dont la commune est propriétaire et qui n'est pas protégé au titre des monuments historiques. L'instituteur les fait ensuite travailler autour d'un projet pédagogique de rénovation transversal (histoire, sciences naturelles, nouvelles technologies, écriture, éducation civique...), afin de préparer le dossier de candidature.

Le patrimoine crée un lien entre l'enfant, l'école et son territoire ; le concours incite les écoliers à découvrir l'héritage culturel qui les entoure. Devenus « petits ambassadeurs du patrimoine », ils peuvent alors comprendre qu'il faut le préserver pour pouvoir, un jour, le transmettre à leur tour. Les élèves doivent élaborer leur projet en liaison avec la commune, qui s'engage à réaliser les travaux moins d'un an après l'annonce des résultats. Le montant de la rénovation doit être inférieur à 15 000 euros.

En 2016, les dix-huit élèves de la classe de CM1 de l'école de Gouvernes (Seine-et-Marne, 1 139 habitants), ont ainsi choisi de restaurer le lavoir dit « de Guermantes ». Ils ont mené l'enquête auprès des habitants, grands-parents notamment, autour d'un vaste projet de classe sur l'histoire, les mathématiques et l'éducation civique. Récompensés par le grand prix du concours, ils ont reçu 6 000 euros pour redonner vie à ce lavoir.

À Saint-Christol (Hérault, 1 461 habitants), le château, emblématique de l'histoire du village, est situé sur la route de Saint-Jacques de Compostelle. Les élèves de CM1 – CM2 ont eu l'envie de restaurer son puits, à travers un grand projet qui s'est déroulé sur le site, leur permettant de rencontrer un architecte et un maçon. Grâce à la mention « Histoire et patrimoine » du concours, dotée de 5 000 euros, la commune pourra lancer les travaux du puits, dans le cadre de la préservation du château qui fait par ailleurs l'objet d'une collecte de dons de la Fondation du patrimoine.

Quant au porche de l'église de Maresquel-Ecquemicourt (Pas-de-Calais, 955 habitants), construit au XVIII^e siècle, il menaçait de s'effondrer. Les élèves ont reçu 5 000 euros (mention « Éducation et patrimoine »), pour le restaurer d'urgence. Leur projet comporte une dimension pratique d'initiation à la technique du torchis.

Cette année, le concours est doté de 16 000 euros, soit 6 000 euros pour le grand prix et 5 000 euros pour les mentions « Éducation prioritaire » et « Zone rurale ». Les candidatures doivent être envoyées avant le 13 avril 2018. La participation au concours contribue également [au parcours d'éducation artistique et culturelle](#) des élèves, défini par [une circulaire du 3 mai 2013](#).

Martine Cournaud – Del Ry

Date limite d'envoi des dossiers : 13 avril 2018.

Critères de sélection des candidatures :

- qualité patrimoniale de l'édifice à restaurer ;
- nature des travaux envisagés ;
- projet pédagogique de la classe candidate.